

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2023

LUTTER CONTRE LES ARNAQUES ET LES DÉRIVES DES INFLUENCEURS SUR LES
RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 1006)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 192

présenté par
M. Delaporte et M. Vojetta
à l'amendement n° 32 de Mme Duby-Muller

ARTICLE 2 C

Supprimer les alinéas 5 et 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel visant à supprimer le II de l'amendement.